



## CONVENTION

### Entre

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, représenté par le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, Monsieur Jean-Charles RINGARD-FLAMENT,

D'une part,

et

La direction de la Sécurité Publique en Nouvelle-Calédonie, représentée par son commissaire divisionnaire, dûment habilité, Monsieur Francis ROTA,

D'autre part,

### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

Le présent partenariat entre, d'une part, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements et, d'autre part, la direction de la Sécurité publique repose sur trois principes directeurs : la réactivité, la complémentarité et l'échange d'informations entre les parties signataires.

Ce partenariat a pour objet l'engagement d'une démarche concertée et partagée entre les parties signataires afin, dans le respect des textes en vigueur et des droits des usagers, de prévenir et de remédier aux faits d'incivilités et de violence qui peuvent se dérouler dans les Etablissements Publics d'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) ou à leurs abords immédiats.

A cette fin, la présente convention prévoit notamment la mise en œuvre des moyens d'action suivants :

- La définition et la mise en œuvre, concertées et partagées, d'actions de sécurisation des abords des établissements scolaires. Ces actions seront conduites en lien avec les personnels de vie scolaire et tout personnel désigné par les chefs d'établissement concernés.
- En collaboration avec la direction de la Sécurité publique en Nouvelle-Calédonie, l'élaboration ou la révision, en lien étroit avec les membres de la communauté éducative de chaque établissement scolaire, d'un diagnostic de sécurité dans tous les EPENC.
- Dans une démarche de prévention, et à l'occasion des réunions de rentrée des élèves et des parents d'élèves, le Référent Police nationale de chaque établissement pourra être invité à présenter l'action de la Police nationale et les relations partenariales avec les établissements scolaires. L'intervention du policier formateur anti-drogue auprès des



- classes de Sixième des collèges et auprès des classes de CAP et de Seconde professionnelle en lycée au cours du premier trimestre de l'année scolaire pourra également être mise en œuvre.
- En accord avec les chefs d'établissement concernés, le Service Local de Police Technique et Scientifique (SLPT) pourra mener des actions de présentation de ses spécialités dans les établissements scolaires qui en font la demande, mais également au sein de ses services.
- Le travail partenarial au sein des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), en présence des référents polices concernés, à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements sera encouragé.
- Les échanges d'informations entre le Référent éducation de la Police nationale et l'Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional « Etablissements et vie scolaire » seront formalisés et un calendrier de rencontre sera établi.
- Les référents des chefs d'établissement sont les responsables des bureaux de police et, en cas d'absence, leurs adjoints :
  - Pour le bureau de Police de TUBAND, le Capitaine Christèle GAZENGEL – Adjointe Major Nicole LATOUIE – Tél 23.26.00 ;
  - Pour le bureau de Police de MAGENTA, le Major Sunarjo SOEBANDI – Adjointe Brigadier-Chef Sylvie MARCUZZO – Tél 24.36.00
  - Pour le bureau de Police de RIVIERE SALEE, le Major Eric BERGER – Adjoint Brigadier-Chef Franck CILANE – Tél 41.37.00
  - Pour le bureau de Police de PIERRE LENQUETTE - MONTRAVEL/TINDU, le Capitaine Soané TAOFIFENUA – Adjoint Major Richard MEUNIER – Tél 27.27.22.
- S'agissant des questions d'ordre public, le référent du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, est Monsieur Thierry MABRU, Secrétaire Général du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements (26.61.29).

Fait à Nouméa en deux (2) exemplaires, le 27 Avril 2016

Pour le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie,  
l'inspecteur général de l'administration de  
l'éducation nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Pour la direction de la Sécurité publique,  
le directeur de la Sécurité Publique  
en Nouvelle-Calédonie



Francis ROTA